



Durée de la formation ?

2 jours.

À qui s'adresse cette formation ?

Aux commerciaux, gestionnaires, « marketeurs » des assurances de personnes, individuelles et collectives, dans les organismes assureurs, sociétés de courtage, agences générales.

Pour obtenir quoi ?

Acquérir une base de connaissances sur les techniques fondamentales de l'actuariat des produits d'assurances de personnes, individuels et collectifs. Comprendre les contraintes actuarielles des produits et le contexte réglementaire.

Comment ?

Par une revue très complète donnant une large vision sur les règles techniques et actuarielles qui sont imposées aux sociétés d'assurance, aux institutions de prévoyance et aux mutuelles.

Quels sont les prérequis ?

Aucun.

! **Chaque participant se munira d'un ordinateur portable pour les travaux pratiques.**

Qui anime cette formation ?

Laurent GIRETTE,

Diplômé en marketing et en actuariat, expert conseil en retraite et prévoyance d'entreprise. Après une expérience en Cies d'assurances, Mutuelle, bancassurance et en assurances vie individuelles et collectives, il est formateur depuis 12 ans, et Président de Benefits & Value SAS.



La formation en pratique...

Quand et où ?

6 et 7 novembre 2019

9 h 00 - 12 h 30 et 14 h 00 - 17 h 30
Caritat, Paris 8°

Combien ça coûte ?

1 490 € HT + TVA 20%, soit 1 788 € TTC.
Les frais de participation couvrent les deux journées de formation, la documentation complète, les deux déjeuners et les pauses café.

Où vous loger ?

Si vous venez de province ou de l'étranger, pour toute réservation d'hôtel, contactez notre partenaire :

Elysées West Hôtel - 01 85 34 72 00

Précisez que vous venez de la part de Caritat.

<http://elysees.hotusa.com/caritat/>

Qu'allez-vous apprendre ?

Notions de base sur les taux d'intérêt

- Conventions financières de base sur les taux d'intérêt
- Capitalisation / Actualisation
- Notions de taux technique et limites posées par le Code des assurances

Notion de probabilités et Loi des grands nombres

- Définition de base
- Exemple de probabilités simples
- Notion de loi des grands nombres

Tables de mortalité et de survie

- Principes de construction des tables de mortalité
- Forme conventionnelle des tables
- Notion d'espérance de vie
- Tables rétrospectives et prospectives
- Tables imposées par le Code des assurances
- Exemple de calcul
 - Taux en cas de décès
 - Taux en cas de survie

Lois de maintien en incapacité et en invalidité

- Arrêtés de 1996 et de 2010
- Taux technique applicable
- Les barèmes de provisions
- Impact de la réforme des retraites pour les contrats de prévoyance et indemnité de résiliation

Principes généraux de tarification

- En assurance vie
- En assurance dommage

Les participations aux bénéficiaires

- La constitution du compte de participation aux bénéficiaires
- La PPE des contrats d'épargne
- Règles applicables aux contrats de prévoyance
- Les dispositions particulières applicables aux contrats collectifs

01 44 51 04 00
info@caritat.fr

Règles applicables aux provisions

- Principes généraux sous Solvabilité 1
- Calculs des provisions mathématiques
 - PM des rentes en cas de décès
 - PM des indemnités journalières et des rentes d'invalidité
- Calculs des autres provisions
 - Provision pour risque en cours
 - Provision pour sinistres non réglés
 - Provision pour sinistres non connus
 - Provision pour risque croissant
- Notion de provision d'égalisation

Le compte de résultat des contrats groupe

- Principes posés par la loi Evin
- Analyse des obligations de la réglementation
- Exemple de compte de résultats
- Suivi des provisions : notion de boni et de mali de liquidation
- Conséquences pour l'analyse des comptes de résultat en prévoyance
- Recommandations de l'AMRAE et de la FFA

La marge de solvabilité obligatoire

- Les règles actuelles : Solvabilité 1
- Principes généraux de Solvabilité 2
- Les 3 piliers de la réforme
- Incidences de Solvabilité 2
 - sur la gouvernance des organismes assureurs (notion d'ORSA)
 - sur les capitaux propres
 - sur le calcul des provisions (notion de best estimate et marge de risque)
 - sur la communication, au plan général
 - sur les produits et leur distribution
- Calendrier de mise en œuvre et points de la réforme restant en débat

Qu'en disent les stagiaires ?

« Globalement formation adaptée pour obtenir les bases de l'actuariat dans un langage vulgarisé compréhensible pour un juriste. Les cas pratiques permettent de mettre en perspective (équilibre entre théorie et pratique). »

ADT, Expert technique assurance – MMA VIE

« Bon formateur. Exemple donné permettant de mettre en œuvre les explications. »

AL, Chargée de projets partenariats – GROUPE PREVOIR

« Pédagogie équilibrée entre théorie et pratique avec une bonne préoccupation des exemples de marché. »

AM, Auditeur interne – IRCHEM GESTION